Toulouse,
Le 20 décembre 2024

Ligue Occitanie Rugby

PROCES VERBAL DU COMITE DIRECTEUR DU 18 décembre 2024

Le Président Joël CASTANY accueille l'ensemble des membres du Comité Directeur et regrette de ne pouvoir être présent physiquement, en raison de son état de santé.
Stéphane LAPIERRE, en sa qualité de Secrétaire Général pilotera l'organisation sur site.

Il est fait lecture de la feuille d'émargement.

PRESENTS :

Jérôme ASSIE – Alain AZPIROZ – Bernard BATLLE – Annette BERBOUS – Jessica BOURSET — Patrick CARDEILHAC – Emmanuelle CARRERE – Didier CEYSSON – Annie CRAYSSAC – Pierre CROS – Julie CUMINETTI –Jean-Louis CUNG- Frédérick DEDIEU –Jean-Louis DUCH SOLE– Elodie DURAND -Patricia ESPERON – Daniel FABRE –Cédric GARCIA-Pierre JEAN-MARIE-Myriam LACAN – Monique LANIES – Stéphane LAPIERRE – Geneviève LARCHER BECKER -Béatrice LARROQUE — Jean-Christophe MAESTRE – Laëtitia PACHOUD –Suzanne PEIRASSO – Bruno PERROT – Serge PRATMARTY – Alain REY – Alain RIEU BEILLAN – Vincent RODRIGUEZ – Pierre ROLLAND -David ROSICH – Laurent ROVIRA – Michel RUAMPS — Eric SEGURA – Jean-Claude TARDIEU – Jacques ZOCHETTO

EXCUSES :

Yves MEGNIN – CD30 - Rolland SORMANI- Pierre-Edouard DETREZ-Rémi JANOTTO- Thierry VIGNOBOUL-Bernard VIDAL

EN VISIOCONFERENCE

Joël CASTANY-Evelyne BARTHES- Bernard BOURTOULE- Christophe LHOMME-Olivier MILLES-Véronique PARENTI- David SANZ- Jessica OLIVET-François TISSOT

ASSISTENT :

Stéphanie BEZIAT, Pierre CIBOT, Eric PLANES, Alain PALAUSSE, Docteur POUS, Docteur GALOUYE

Toulouse,
Le 20 décembre 2024

Ligue Occitanie Rugby

-Validation du procès-verbal Comité Directeur 14/11/2024

Le Président soumet au Comité Directeur la validation du PV.
Alain REY souhaite modifier le PV en évoquant l'absence sur celui-ci, de la réunion de la veille des Présidents des CD et des missions des vice-présidents du Bureau de la Ligue qui n'ont pas été présentées.
Le Président prend acte de ces remarques, mais refuse de modifier le PV. Ces informations n'ont rien à voir avec l'ordre du jour et la tenue du CODIR. La réunion était informelle et ne figurera pas dans ledit PV.
La prochaine réunion avec les CD se tiendra le 06 janvier 2025. Il rappelle que c'est une réunion informelle, non prévue dans les statuts.
Les missions des vice-présidents de la Ligue seront formalisées lors du prochain CODIR.

Vote du PV :
6 abstentions.
Le PV de la réunion du 14/11/2024 est adopté à la majorité des membres présents.

-Informations du Président :

- Il fait état de la situation économique de la FFR, extrêmement préoccupante.

Pour les deux saisons à venir, les aides fédérales sont garanties pour les Ligues et CD.

- Les bilans et comptes de résultats des CD ont été communiqués par la Ligue à la FFR, comme le prévoit la procédure. Manque les documents du CD 30, qui n'a pas encore effectué son AG financière.

-Commissions régionales :

- Commission régionale médicale

Le Président fait lecture de la composition de cette commission, dont la présidence sera assurée par le Docteur POUS
Les membres sont :
-Dr Stéphanie MOTTON
-Dr Yves MEGNIN
-Dr Jean-Jacques GALOUYE
-Dr Quentin ESTRADE
Mesdames Béatrice LARROQUE, Myriam LACAN, Ghislaine ROSSIGNOL
Monsieur Pierre Edouard DETREZ

Vote :
1 abstention
La composition de la Commission régionale médicale est adoptée à la majorité des membres présents.

Toulouse,
Le 20 décembre 2024

Ligue Occitanie Rugby

- Commission régionale des représentants fédéraux :

Laurent ROVIRA présente la composition de la Commission.

Groupe désignations : Sante SANTAROSSA, Dominique COUFFIGNAL
Groupe territorialité développement : Alain MIRANDA
Groupe formation/évaluation : Jean Claude DASTUGUES, Gilbert ARRANZ

5 zones sont identifiées avec un responsable et des référents départementaux.
RRF zone 1 (31) : COUFFIGNAL
RRF zone 2 (12, 30, 34, 48) : ARRANZ
RRF zone 3 (9,11,66) : MIRANDA
RRF zone 4 (32, 65) : DASTUGUES
RRF zone 5 (46, 81, 82) : SANTAROSSA
La commission sera présidée par Laurent ROVIRA, vice-Président.

Intervention de D. ROSICH :
Le PV de la précédente réunion mentionnait qu'aucun élu ne siègerait dans une commission régionale.
Laurent ROVIRA confirme qu'il ne siègera pas dans cette commission, il en a simplement la responsabilité.

Vote : 2 contre
La composition de la Commission régionale des RF est adoptée à la majorité des membres présents.

- Présentation des autres Commissions :

Le Président, en préambule de cette présentation, rappelle les missions confiées aux vice-présidents, TG et SG.
Il fait part aux membres du CODIR de l'obligation de mettre en suspens le comité d'éthique et de déontologie, par décision de la FFR.
Bruno PERROT prend la parole et informe le CODIR qu'il sera mis en lieu et place une mission régionale, dont les membres seront des juges à la retraite. Cette mission sera totalement indépendante.
Le Président confirme que M. Brunot PERROT ne siègera pas dans cette mission.
Un échange s'instaure entre L. PACHOUD et B. PERROT.
La mission régionale ne prendra jamais de décision.

Retour sur la liste des commissions :
Le Président présente les différentes commissions et les responsables de celles-ci.
Intervention de J. CUMINETTI, sur la présidence de ces commissions par des élus de la Ligue, contrairement à ce qui est énoncé dans le PV du 14/11/2024.

Toulouse,
Le 20 décembre 2024

Ligue Occitanie Rugby

Le Président précise qu'aucun élu ne siègera dans des commissions régaliennes (discipline, appel, litiges) et dans deux commissions considérées comme stratégiques (l'arbitrage et les représentants fédéraux).

Cette précision sera apportée au PV du 14/11/2024.

Intervention d'A. AZPIROZ : l'article 11 des statuts de la Ligue indique que les documents doivent parvenir avec la convocation, au moins 7 jours avant la tenue du CODIR. Ce document est présenté en séance.
Le Président retire ce point de l'ordre du jour.

- Missions confiées aux personnes cooptées :

Le Président fait état des missions confiées. Cette présentation n'est pas soumise à un vote. (Voir doc).

-Dossier IREF :

Le Président intervient et expose les motifs qui sont à l'origine de la proposition de délibération de ce jour.

- Privilégier la commodité d'accès pour des stagiaires étudiants, avec la proximité de desserte ferroviaire, ce qui n'est pas le cas à Gruissan. Il en est de même pour les membres de la Commission de discipline.
- Minimiser le coût de la location qui pèse sur la structure. Celui-ci est supérieur à 80K€ sur 2 ans.
- La fin de la mise à disposition d'occupation du domaine public au 31/12/2024, sans proposition de la ville de Gruissan, pour 2025.

A ce jour, la ville de Narbonne a donné son accord pour accueillir la Ligue, sa commission de discipline et l'IREF sur le site du feu Comité territorial du Languedoc.
Une cohabitation sera mise en place entre les associations déjà sur site, le CFA des métiers du sport dont nous sommes membres en tant q'UFA, Forma sport et le CD11.
Les garanties ont été prises, les consultations obligatoires ont été menées, le CSE a été préalablement informé.
Intervention d'A. AZPIROZ sur le montant des 80K€.
Le devis signé en son temps est présenté en séance.
A. AZPIROZ fait part au CODIR de l'accord qui était passé avec le club de Gruissan, pour la restauration des stagiaires.
Le Président précise que des cafétérias sont à proximité de Narbonne et un accord peut aussi être mis en place avec le club local.
A. AZPIROZ demande le coût de la location et de fonctionnement sur Narbonne, pour pouvoir comparer.
Intervention de G. LARCHER BECKER : il n'est pas logique de demander aux membres du CODIR de voter, en l'absence de chiffres et un comparatif Gruissan et Narbonne.

Toulouse,
Le 20 décembre 2024

Ligue Occitanie Rugby

Intervention du Président :
Ce point est retiré de l'ordre du jour. Il fera l'objet d'une présentation chiffrée, qui sera expédiée avec la convocation du prochain CODIR.

-Conseillers territoriaux administratifs (CTA)
Le Secrétaire Général S. LAPIERRE présente le dispositif proposé par le groupe de travail. (Voir doc)
Intervention de L. PACHOUD : certains CD interviennent déjà auprès des clubs, sur les mêmes missions que celles présentées dans le document projeté.
La Ligue va-t-elle absorber une partie de la rémunération des intervenants du CD 32 ?
Le CTA de la Ligue va-t-il intervenir dans les clubs, qui bénéficient déjà de l'assistance du CD32 ?
Le Président indique que rien ne s'oppose à ce qu'il y'ait des synergies entre les CD et la Ligue, sur la mise en place de ce dispositif.
S. LAPIERRE rappelle que, comme mentionné dans le document, une expérimentation doit se mettre en place début 2025, sur deux zones, une urbaine et une rurale.
Le Président rappelle enfin que le dispositif de « CAC » ou CTA figurait déjà dans le POS établi sous l'ancienne mandature, avec un montant de 80K€

-Dispositions budgétaires 2024/2025 :
Le Trésorier Général présente les réajustements budgétaires 2024/2025 (voir doc).
Il rappelle que la partie POS (partie spécifique) ne représente que 7% du budget de la Ligue.
Les réajustements effectués permettent l'équilibre prévisionnel de l'exercice en cours.

-POS 2024/2025 :
Didier CEYSSON revient sur le POS 2024/2025 élaboré sous l'ancienne mandature, à la demande de la FFR.
Des ajustements sont actuellement en cours, tenant compte des orientations de la nouvelle gouvernance.
La partie « CAC » identifiée dans le POS initialement à hauteur de 80K€ passera à 20 ou 30K€. La différence sera affectée au développement des nouvelles pratiques (R5, R7...)
Peu de choses seront modifiées.
Le Président remercie Didier CEYSSON et Pierre CROS pour ces réajustements, qui ne nécessitent pas de vote.

-Fonds de dotation :
Le Président fait part aux membres du CODIR de la création en cours d'un fonds de dotation. Il collectera des fonds en lien avec la responsabilité sociétale de l'organisation pour aider les clubs.
La ligue abondera 15k€, montant légal obligatoire.
Le comité directeur sera tripartite, composé d'élus de la Ligue, de salariés et de personnes qualifiées.

Toulouse,
Le 20 décembre 2024

Ligue Occitanie Rugby

Un comité de programmation sera également constitué et sera chargé de la mise en œuvre du catalogue d'actions.
Aucun versement financier ne sera effectué vers les clubs.
Des aides en matériels, prestations seront effectuées.
Un commissaire aux comptes différent de celui de la Ligue sera nommé.

L.PACHOUD : est-ce que les CD peuvent participer à ce fonds de dotation ?
Le Président précise que les CD ne peuvent pas participer, cependant rien ne les empêche d'être éligibles à des actions de ce fonds.

-Divers :

- La prochaine rencontre avec les Président(e)s des CD se tiendra le 06/01/2025.
- Les 1ères rencontres sectorisées avec les clubs se tiendront également en janvier, dans 5 sites de l'Occitanie.
- Courant mars, des propositions de réforme règlementaires des compétitions seront proposées aux clubs.
 Celles-ci seront présentées au vote des clubs lors de l'AG du 21/06/2025, qui devrait se tenir à Castelnaudary, dans un nouveau format.
 3 ateliers le matin, repas rapide, AG l'après-midi et intervention d'une personnalité en clôture.
 L'objectif est d'avoir au moins 100 Président(e)s de club sur cette journée.
- Visite du Président de la FFR, F. GRILL en Occitanie des 10 au 12/01/2025
- Quelques dossiers sensibles (hors terrain) sont actuellement traités (menace de mort, racisme...). Des rencontres ont été programmées avec les Présidents des clubs concernés.
- Intervention de L. PACHOUD : Il était de coutume que la Ligue demande la désignation de représentants de CD au sein des commissions régionales. Cette disposition sera-t-elle maintenue ?
 Le Président confirme que des représentants des CD intègreront les commissions régionales.
 Un courrier de la Ligue sera adressé en ce sens, prochainement aux CD.
 Quant à la désignation d'un représentant des Président(e)s des CD au sein du Bureau de la Ligue, celle-ci interviendra, comme pour l'ensemble de ses membres, via un vote à bulletin secret, conformément à l'article 16 des statuts de la Ligue.
 Le vote devrait avoir lieu lors du CODIR du 24/01/2025.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Président met fin à ce Comité Directeur.

Toulouse,
Le 20 décembre 2024

Ligue Occitanie Rugby

Le Président,

Joël CASTANY

Le Secrétaire Général,

Stéphane LAPIERRE

Le Trésorier Général,

Pierre CROS